

Le CHÔMAGE en FRANCE

Monsieur Pierre MAILLET m'a demandé de vous faire un exposé sur ce sujet.

Je le fais à deux titres. Celui d'ancien dirigeant d'un grand groupe de distribution et d'une fabrique de meubles. Et celui de disciple de mon défunt camarade et ami de l'Ecole Polytechnique, Maurice ALLAIS, qui s'est spécialement penché sur la question en écrivant deux ouvrages : « La mondialisation, la destruction des emplois et de la croissance » (1999), qui est au cœur du désastre actuel, que Maurice ALLAIS avait prévu, et donné la solution que nos politiques refusent de voir; l'autre ouvrage est « L'Europe en crise. Que faire ? » (2005). Livres publiés par Clément Juglar.

De 1950 à 1974, le taux de chômage est resté inférieur à 3%. A partir de 1974, il n'a pas cessé de s'élever, pour atteindre 12,5% en 1997, redescendre à 7,5% en 2008, et remonter, fin octobre 2012, à 11%, soit 3.103.300 chômeurs en France métropolitaine, 4.582.000 y compris les chômeurs partiels. Pour les immigrés, le taux de chômage atteignait 16% en 2008, dont 25% pour les Turcs, 22% pour les Maghrébins, 18% pour les Africains noirs, sur un total de 6.470.000. En octobre 2012, la population active globale est de 28.367.000, sur un total de 63.460.000.

Le développement du chômage touche en premier lieu l'industrie. Maurice ALLAIS chiffrait à 6 millions d'emplois le maximum atteint en 1974, année à partir de laquelle la perte d'emplois a été de 50.000 par année, soit 1.350.000 jusqu'en 2001, l'INSEE ayant chiffré à 820.700 la perte des emplois industriels depuis lors jusqu'à nos jours. Soit un total de 2.170.700, c'est à dire 35% de perte.

Parallèlement, on peut mettre en évidence l'évolution négative de notre balance commerciale.

A l'équilibre en 2002, elle accuse un déficit de 69,6 milliards d'euros en 2011. Dont 27 avec la Chine et 17,5 avec l'Allemagne. Le taux de croissance annuel, qui était, avant 1974, de 3,9%, est tombé à 1,8% après 1974, et près de zéro de nos jours.

Pour Maurice ALLAIS, la cause interne du développement du chômage est le chômage chronique, qui résulte de rémunérations salariales globales (avantages sociaux inclus) supérieures à la productivité du travail. C'est ce qui a affaibli notre compétitivité tant européenne que mondiale.

La cause externe résulte de la politique de la Communauté Européenne et de l'OMC, qu'il qualifie de « laissez-fairiste ».

Rappelons que le traité de Rome, en 1957, prévoyait l'établissement d'un marché commun entre les 6 pays fondateurs de la communauté européenne. Mais l'article 8 instaurait une période de transition de 12 ans (pouvant être portée à 15), pendant laquelle, en 3 étapes égales, on abaisserait jusqu'à la suppression, les contingents d'importation et les droits de douane. Cela afin d'établir des conditions concurrentielles équilibrées entre les 6 pays.

De fait, avec cette précaution, le marché commun s'est établi sans qu'il en résulte d'incidence sur le chômage jusqu'en 1974. Mais à partir de 1973, on a intégré 6 autres pays jusqu'en 1992. Et en 1987, on a supprimé l'article 8.

On a vu alors, notamment, les viticulteurs français sévèrement concurrencés par leurs collègues espagnols dont les salaires étaient très inférieurs aux leurs. C'était le commencement de ce qu'on allait appeler le « dumping social ».

Celui-ci allait encore plus se développer par de nouvelles concurrences.

En 2003, la communauté européenne a intégré 10 nouveaux pays, dont 8 de l'Europe de l'est.

Leur économie, sinistrée par le communisme, se redresse par l'économie de marché jointe aux investissements de l'Europe de l'ouest. En 2006, l'Europe a intégré la Roumanie et la Bulgarie.

Aujourd'hui, ces pays ont des salaires de 3 à 4 fois inférieurs aux nôtres. Le résultat est que de nombreuses entreprises de l'Europe de l'ouest ont délocalisé une partie de leur production dans ces pays, notamment l'industrie automobile. On voit même l'Allemagne vendant en France, à des prix défiant toute concurrence française, des voitures allemandes fabriquées à l'est. C'est pourquoi notre balance commerciale avec l'Allemagne était déficitaire de 17,5 milliards d'euros en 2011.

L'autre grande source de « dumping social », c'est la Chine, intégrée dans l'OMC en 2001, qui a consenti, sans mot dire, que le yuan soit sous-évalué dans le prix de ses exportations.

D'où les 27 milliards de déficit commercial avec ce pays à très bas salaires.

Aujourd'hui, le gouvernement français, pour redévelopper la croissance, abaisse les charges sociales des entreprises de 6%. Cela suffira-t-il à vaincre le dumping ?

Prenons le cas d'une entreprise française de main-d'œuvre, dont les charges salariales et sociales sont de 50% du prix de revient. Les salaires chinois, selon les régions, sont de 7 à 17 fois inférieurs aux salaires français, soit de 3 à 7% du prix de revient français, opposés aux 50%, en France.

Les 6% gouvernementaux sont évidemment très insuffisants pour combler la différence.

Que faire alors ? C'était la question que se posait déjà Maurice ALLAIS en 2005.

Je rappellerai qu'en l'an 15, les exportations de blé égyptien submergeaient le marché romain par leur prix de revient bas. Ce qui a conduit l'empereur Claude à imposer des contingents d'importation et des droits de douane qui, depuis lors, ont régi les échanges commerciaux entre pays.

Et dans certains cas, il existe au niveau de l'OMC, des taxes anti-dumping, notamment pour un type de briquet chinois qui concurrencerait celui fabriqué par BIC. Bruxelles veut supprimer cette taxe anti-dumping. Maurice ALLAIS se prononçait pour une préférence communautaire assurant 80% de fabrication en Europe communautaire, et proposait un système de contingents vendus aux enchères pour les importations extracommunautaires.

Je crois personnellement, comme Maurice ALLAIS, que des mesures de limitation doivent être prises, tant vis-à-vis de l'immigration que des localisations et importations « dumping ». J'invite les Pouvoirs publics à les promouvoir sans tarder. Une enquête de l'IFOP, en mai 2011, révélait qu'une large majorité des personnes sondées, inquiète de la concurrence « dumping », était favorable à des mesures de protection douanières.

Il est souhaitable également que les charges salariales globales ne soient pas supérieures à la productivité pour éviter le chômage chronique. A cet égard, la baisse des charges sociales qui vient d'être décidée va dans le bon sens. Une juste répartition des profits dans l'entreprise, entre actionnaires et salariés, est préférable à une inflation salariale.

Pour conclure, je dirai qu'en 2004, du vivant de Maurice Allais », est constituée une association, l'AIRAMA (Alliance Internationale pour la Reconnaissance des Apports de Maurice Allais, en physique et en économie) qui, à son instar, s'oppose à la destruction des emplois et de la croissance.

Guy Berthault X 45

Ancien membre de section du C.E.S.

28, Bld. Thiers. 78250 Meulan